



ÉTIQUETAGE D'INGRÉDIENTS DE PRODUITS COSMÉTIQUES

Enjeu

D'ici novembre 2006, une liste de tous les ingrédients contenus dans les produits cosmétiques vendus au Canada sera indiquée sur l'étiquette extérieure des produits. Les consommateurs pourront faire des choix éclairés, et ainsi on réduira les risques pour la santé liés à l'utilisation des cosmétiques.

Contexte

Un cosmétique est défini comme une substance ou un mélange de substances fabriqué, vendu ou présenté comme pouvant servir à embellir, nettoyer ou modifier le teint, la peau, les cheveux ou les dents. Les cosmétiques comprennent les produits de beauté (maquillage, parfum, crème pour la peau, vernis à ongles) et les produits de toilette (dentifrice, savon, shampoing, crème à raser, désodorisant).

Les Canadiens dépensent quelque 5,3 milliards de dollars par années sur les cosmétiques. La plupart des hommes, des femmes et des enfants du Canada utilisent régulièrement des produits cosmétiques. Ces produits sont parfois utilisés sur de grande surface du corps (p. ex. le savon) et pendant des périodes prolongées. Il existe plus de 10 000 différents ingrédients qui se retrouvent dans les cosmétiques utilisés par les Canadiens.

Santé Canada a le mandat de protéger la santé et d'assurer la sécurité des Canadiens en réduisant les risques liés à l'utilisation des cosmétiques mis en marché au pays. Dans le cadre de ce mandat, Santé Canada a établi de nouvelles exigences relativement à l'étiquetage des cosmétiques. Elles seront mises en vigueur progressivement sur une période de deux ans.

D'ici le 18 novembre 2006, la liste d'ingrédients de tous les cosmétiques vendus au Canada devra apparaître sur l'étiquette

extérieure. De plus, la liste devra présenter les appellations du système de la nomenclature internationale d'ingrédients cosmétiques, contenues dans le International Cosmetic Ingredient Dictionary and Handbook. Le système de nomenclature est déjà utilisé aux États-Unis, dans l'Union européenne, au Japon et dans plusieurs autres pays.

Les risques que représentent les cosmétiques pour la santé

La plupart des cosmétiques ne représentent pas de risques pour la santé lorsque les modes d'emploi indiqués sur les emballages sont respectés et les produits sont utilisés correctement. Toutefois, certains ingrédients peuvent causer des effets indésirables chez certaines personnes. Ces effets vont de simples irritations à des réactions allergiques graves.

De 2 à 5 % des adultes peuvent présenter une réaction bénigne à des produits chimiques dans les cosmétiques qui se manifeste le plus souvent comme une éruption cutanée.

Dans de tels cas, la plupart des gens cessent d'utiliser le produit, et l'éruption disparaît.

Toutefois, un petit pourcentage de personnes ont des réactions plus graves qui peuvent entraîner une diminution de la qualité de vie, une perte de revenus ou une absence de l'école, des risques accrus pour la santé et une demande accrue sur le système de santé. Parmi les effets indésirables causés par les cosmétiques, notons l'irritation des yeux, le gonflement du visage et la perte de cheveux. Dans des cas rares, les personnes qui ont une réaction allergique grave à un ingrédient peuvent développer des problèmes respiratoires.



De plus, certains cosmétiques peuvent être toxiques s'ils sont avalés par des enfants.

Santé Canada reçoit plus de 50 rapports par année au sujet d'effets indésirables associés à des cosmétiques. De nombreux autres incidents ne sont pas déclarés.

Comment l'étiquetage des ingrédients réduit les risques associés aux cosmétiques

Les nouvelles exigences d'étiquetage vous donneront facilement accès à une liste d'ingrédients entrant dans la composition de chaque produit cosmétique. Du même coup, un ingrédient particulier aura la même appellation pour tous les produits. Les risques seront ainsi réduits des façons suivantes :

- Si vous êtes sensible à une substance, vous pourrez faire des choix éclairés et éviter tout produit contenant cet ingrédient.
- Si vous réagissez à un produit, la liste d'ingrédients aidera votre professionnel de la santé à déterminer la cause. Vous pourrez donc à l'avenir éviter les produits contenant cet ingrédient.
- Les professionnels de la santé pourront se référer à l'appellation commune d'un ingrédient aux fins de déclaration et de traitement.
- Une liste d'ingrédients peut être utile dans le contexte de situations d'urgence. Par exemple, si un enfant avale un produit cosmétique, la liste permettra de déterminer plus rapidement le traitement médical adéquat.

Réduire les risques

Plusieurs fabricants indiquent déjà la liste d'ingrédients sur les étiquettes

des cosmétiques. Lisez ces listes pour que vous puissiez faire des choix éclairés concernant les produits que vous utilisez. Les recommandations suivantes vous aideront à réduire les risques liés à l'utilisation des cosmétiques :

- Lisez toujours le mode d'emploi et les mises en garde sur l'emballage.
- Effectuez un test cutané sur une petite surface de peau avant d'utiliser un nouveau produit cosmétique. Attendez 24 heures. Si aucune réaction ne se manifeste, l'utilisation du produit devrait être sans danger. Pour les colorants à cheveux, il est important de faire le test avant chaque utilisation, même si vous n'avez jamais eu de problème lors d'utilisations antérieures.
- Ne partagez jamais de cosmétiques, particulièrement le maquillage. Vous pourriez être exposé aux bactéries de quelqu'un d'autre.
- Conservez les produits cosmétiques et les articles de toilette hors de la portée des enfants.
- Si un enfant avale un de ces produits, communiquez avec le centre antipoisons le plus près, indiqué à la première page de votre annuaire téléphonique.
- Si un cosmétique provoque chez vous un effet indésirable, cessez immédiatement de l'utiliser. Appelez votre médecin si la réaction est grave ou prolongée et signalez-la à un des bureaux du Programme de la sécurité des produits (voir ci-dessous pour les coordonnées du Programme).

Rôle de Santé Canada

Santé Canada définit et diffuse les exigences relatives à la fabrication, à l'étiquetage et à la vente des cosmétiques au Canada. Tous les

cosmétiques vendus au Canada doivent satisfaire aux exigences de la Loi sur les aliments et drogues, du Règlement sur les cosmétiques en vigueur et des autres dispositions législatives applicables, pour que leur utilisation soit sans danger et qu'ils ne présentent aucun risque pour la santé.

Pour en savoir plus...

Pour en savoir plus, communiquez avec le :

Programme des cosmétiques de Santé Canada
Bureau de la sécurité des produits de consommation
123, rue Slater
Ottawa (Ont.) K1A 0K9
Téléphone : (613) 946-6452
Télécopieur : (613) 952-3039
Courriel : CPS-SPC@hc-sc.gc.ca

Pour signaler tout effet indésirable lié à un cosmétique, communiquez avec le bureau de la sécurité des produits le plus près de chez vous : http://www.hc-sc.gc.ca/home-accueil/contact/hecs-dgsesc/pso-bsp_ncr-rcn_f.html

Pour des conseils pratiques concernant l'utilisation des cosmétiques sans danger, consultez l'article Les cosmétiques et votre santé : http://www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/prod/cosmet_f.html

Des articles complémentaires sur les questions de santé et de sécurité se retrouvent sur le site de Votre santé et vous : www.santecanada.gc.ca/vsv

Vous pouvez aussi téléphoner sans frais au 1 866 225-0709 ou au 1 800 267-1245* pour les malentendants.